

# Règlement

## Championnat de France Open de Poussée Bobsleigh et Skeleton 2013

### Article 1 : Généralités

Le Championnat de France Open de Poussée de Bob Solo (Trophée Emmanuel HOSTACHE), de Bob à II, Bob à IV et Skeleton est organisé par la Commission Sportive Nationale de Bobsleigh, Luge et Skeleton (CSN BLS) ou par son délégué (Club affilié ayant obtenu l'organisation) ou en partenariat CSN avec un Club affilié. Il se déroule selon les règles en vigueur à la F.I.B.T, sauf clauses contradictoires indiquées ci-dessous.

### Article 2 : Compétitions

Le Championnat de France de Poussée de Bob Solo (Trophée « Emmanuel HOSTACHE »), de Bob à II, Bob à IV et Skeleton est réservé aux pilotes et équipier(e)s disposant de la licence compétition de la FFSG dans les disciplines concernées et dans le club affilié de leur choix. Les équipages en Bob à II, Bob à IV et Skeleton doivent être formés d'athlètes licenciés dans le même club en priorité, excepté pour les Bob à II féminins, avec autorisation du Président du club organisateur et de la CSN BLS. Il en est de même pour les bobs à 2 et à 4, les bobs peuvent être complétés par des athlètes d'un autre club n'ayant pas d'équipage avec l'autorisation de la CSN.

Les licences devront être déposées auprès du Directeur d'épreuve avant le premier entraînement officiel.

### Article 3 : Règles de participation au Championnat de France et au Championnat Open :

Peuvent participer au Championnat de France :

Les pilotes et pousseurs répondants aux conditions de l'article 2.

Peuvent participer au championnat **Open** :

Les pilotes et pousseurs étrangers et les sportifs d'autres disciplines ayant une licence dans leur fédération et une assurance personnelle ainsi qu'une autorisation parentale pour les moins de 18 ans.

### Article 4 : Entraînements officiels :

L'organisateur doit proposer des manches d'entraînement officiel. Les manches peuvent ne pas être effectuées dans les mêmes conditions que la course.

### Article 5 : Règles de qualifications pour la compétition :

Le Championnat de France se déroule sur une épreuve en trois manches. Seules les deux meilleures manches sont comptabilisées pour le classement final.

Pour être validée, une manche doit répondre aux deux critères de résultat suivants :

L'intégralité de l'équipage doit se trouver à l'intérieur de l'engin (bobsleigh) ou le pilote allongé en position de course sur son engin (Skeleton) lorsque celui-ci franchit la cellule de chronométrage.

L'engin et son équipage doivent franchir la cellule d'arrivée en passant sous la rubalise sans l'arracher.

Si l'un (ou les deux) de ces critères n'est pas respecté, la manche est considérée comme nulle.

Si un des équipages ne valide qu'une seule manche, il sera classé en fonction de son temps et des autres concurrents dans le même cas, juste après le dernier classé avec deux manches valides.

Si un équipage ne valide aucune des trois manches, il est inscrit en fin de résultat comme non classé.

### **Article 6 : Catégories**

Juniors féminines et Juniors hommes suivant catégories FIBT

Séniors féminines et Séniors hommes suivant catégories FIBT.

Pour participer au classement féminin sénior ou junior, le pilote et l'équipière doivent être dans la même catégorie.

Les pilotes juniors féminins concourant avec une équipière sénior, seront inscrits dans la catégorie sénior.

Les pilotes féminins concourant avec un équipier masculin, seront inscrits dans la catégorie sénior homme.

Si il y a moins de quatre équipages féminins juniors ou séniors, les équipages seront inscrits d'office dans la catégorie sénior homme.

Pour participer au classement junior, le pilote ou le ou les équipiers doivent être dans la catégorie junior.

Les pilotes juniors concourants avec un ou plusieurs équipiers séniors, seront inscrits dans la catégorie sénior.

S'il y a moins de quatre équipage juniors, les équipages seront inscrits d'office dans la catégorie senior.

### **Article 7 : Ordre de départ**

L'échauffement : chaque équipe pourra (facultatif), effectuer deux poussées d'échauffement dans l'ordre de départ de la première manche. L'échauffement prendra fin quinze minutes avant le départ de l'ouvreur.

Manche 1 : l'ordre de départ sera tiré au sort lors de la réunion des chefs d'équipes la veille au soir.

Manche 2 : classement de la première manche inversée.

Manche 3 : classement de la deuxième manche inversée.

Il n'existera qu'un seul et unique groupe dans la mesure où il n'y a pas d'usure de piste.

### **Article 8 : Ouvreurs**

L'organisateur doit prévoir au minimum un Bob d'ouverture, en sachant que les skeletons ne sont pas pris en compte. Dans le cas où le Comité d'organisation n'aurait pas d'ouvreur à disposition, les deux dernières équipes du tirage de la première manche effectueront des descentes d'ouverture et leurs descentes en tant qu'ouvreur sera considérée comme valable aux effets du classement de compétition.

### **Article 9 : Contrôles :**

Les contrôles prévus aux règlements FIBT comprendront un seul et unique dépistage anti-dopage dont le protocole appartient en toute souveraineté au médecin assermenté.

Pas de contrôle matériel particulier dans la mesure où tous les athlètes utilisent le même engin.

Pas de réglementation particulière quant au poids des athlètes.

### **Article 10 : Droits d'inscription :**

Les droits d'inscription seront de 10 € par équipage pour l'épreuve de Bob à II, de 20 € par équipage pour l'épreuve de Bob à IV, et de 5 € par athlète pour l'épreuve de skeleton et de Bob en solo. Les droits d'inscription reviennent à l'organisateur. Si un athlète participe à plus de trois épreuves, les suivantes seront gratuites. Les frais d'inscription sont plafonnés à 15€ par athlète.

### **Article 11 : Attribution du titre :**

Le titre de Champion de France est décerné à l'équipage classé premier sur l'ensemble de ses deux meilleures manches lors de l'épreuve pour la catégorie junior et senior, avec une participation minimales de 4 équipages par catégorie, dont tous les membres sont licenciés compétition à la FFSG.

**Article 12 : Le prix :**

L'organisateur remettra aux athlètes des équipages classés premier, deuxième et troisième une coupe dans chaque catégorie.

Pour chaque catégorie, s'il ya moins de quatre participants, le titre de Champion de France ne sera pas décerné. L'organisateur remettra alors une coupe ou une médaille aux athlètes de l'équipage vainqueur. L'organisateur pourra primer toutes performances qui lui semblent utiles par exemple : meilleure poussée absolue, meilleur débutant de l'année etc...

**Article 13 : Publicité :**

La publicité sur les engins et les athlètes est autorisée dans le cadre du règlement de partenariat de la CSN BLS / FFSG, des clubs des athlètes et de l'organisateur.

**Article 14 : Jury :**

La CSN BLS nomme un jury pour l'épreuve, composé de trois personnes, titulaires de la licence FFSG et de la licence de juge Internationale ou Nationale, chargé de faire appliquer les règlements et de s'assurer que l'épreuve se déroule dans un esprit de camaraderie, d'éthique et de sportivité. L'organisateur prendra en charge les frais de jury : frais de déplacements, hébergement et repas.

**Article 15 : Directeur d'épreuve :**

L'organisateur avec accord de la CSNBLS, nomme le Directeur de l'épreuve, titulaire de la licence FFSG et la licence de juge International ou Nationale.

**Article 16 : Accréditations :**

Une accréditation sera fournie par l'organisateur à chaque compétiteur, chaque officiel, chaque dirigeant et chaque entraîneur, afin de leur autoriser l'accès à la zone réservée (matériellement délimitée).

**Article 17 : Les feuilles de temps :**

Les feuilles de temps officielles, contresignées par le directeur d'épreuve, seront affichées dans les dix minutes qui suivent le passage du dernier équipage de chacune des manches.

**Article 18 : Repos entre les manches :**

Un repos de quinze minutes sera accordé aux athlètes après chaque manche. Celui-ci débutera lorsque le dernier équipage de la manche en cours aura franchi la cellule de chronométrage.

**Article 19 : Engagement préalable :**

Chaque athlète désirant concourir devra retourner sa fiche d'inscription dûment complétée à l'organisateur jusqu'à la veille de l'épreuve. Un engagement sera pris en compte lorsque les droits d'inscription prévus au titre de l'Article 10 auront été intégralement réglés à ce même organisateur.

**Article 20 : Equipe médicale**

L'organisateur doit impérativement prévoir une permanence médicale et/ou une équipe d'intervention de premier secours. La présence d'un médecin urgentiste et d'un kinésithérapeute est fortement conseillée.

**Article 21 : La notion de finale directe**

La nature du Championnat ne prévoit pas de poules de qualification. Aussi, dans la limite de trente équipages par épreuve, le Championnat se disputera en finale directe. Le cas échéant, si les inscriptions préalables dépassent ce quota, l'organisateur se réserve le droit d'ajouter une manche qualificative en préambule du championnat. Dans ce cas, un tirage au sort sera effectué spécialement, et les trente meilleurs équipages de la qualification (au meilleur de deux manches) accéderont directement à la finale.

**Article 22 : Protocole**

La cérémonie de remise des récompenses se tiendra dans les trente minutes qui suivent la fin de la dernière épreuve du Championnat. Les récompenses seront remises par les élus locaux, les personnalités de la FFSG et CSN BLS, ou toutes autres personnalités présentes que l'organisateur jugera pertinentes.

**Article 23 : Epreuves annexes**

Le présent règlement s'applique exclusivement aux épreuves éligibles. Concernant les épreuves annexes comme la compétition « open » ou le Trophée « Emmanuel Hostache », l'organisateur se réserve le droit à toute adaptation qu'il jugera nécessaire dans la mesure où ces épreuves n'entrent pas dans le cadre de l'agrément fédéral.

**Article 26 : Championnat et compétition Open**

Le Championnat est ouvert à tous les étrangers, à la condition expresse qu'ils soient licenciés dans leur fédération respective. Ils pourront prendre part à la compétition du Championnat sans pour autant prétendre à un classement officiel. Ils peuvent participer librement aux épreuves annexes.

Une compétition « open » se déroulera en marge du Championnat. Elle permettra à tous les athlètes non éligibles en Skeleton, ou éligibles ou non mais sans pilote éligible en Bob, de participer sans pour autant pouvoir prétendre à un titre. L'organisateur récompensera, cependant cette épreuve. Cette épreuve fait partie des épreuves annexes, et offre l'avantage aux clubs de pouvoir présenter un équipage exclusivement composé de pousseurs.